

REGLEMENT INTERIEUR

10^{ème} FESTIVAL DE TOURNOIS FERMÉS

PREAMBULE

Chaque participant s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité sanitaires en vigueur lors de la manifestation. Le non-respect de ce protocole sanitaire peut entraîner l'exclusion immédiate et sans appel du tournoi par le comité d'organisation et l'arbitre. L'organisateur se réserve le droit de modifier le protocole sanitaire qui sera appliqué selon les directives des autorités gouvernementales, préfectorales et municipales au moment du tournoi.

ARTICLE 1 : Organisation, Inscription

Le 10^{ème} Festival de Tournois Fermés est organisé par "L'OLYMPIQUE GRANDE SYNTHÉ, LE COIN DE L'ÉCHIQUIER". Il se déroule à l'ATRIUM place du Marché, à GRANDE SYNTHÉ, les samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 avril 2022.

Le président du comité d'organisation est M. Marc GANTY.

Le Festival compte autant de tournois fermés à 8 joueurs que le nombre d'inscrits le permet. Le nombre maximum de joueurs inscrits est de 80 ; soit 10 tournois.

Si le nombre de participant (N) n'est pas multiple de 8 pour avoir N/8 tournois, le dernier groupe constitué pourra se disputer en un tournoi au système suisse en 7 rondes ou bien un toutes rondes aller/retour en 6 rondes pour 4 joueurs. L'arbitre déterminera le type de tournoi du groupe le plus bas en fonction du nombre de participants.

Le Festival est ouvert à tout joueur régulièrement affilié à la Fédération Française des Echecs ou à une autre Fédération, membre de la FIDE.

La FIDE demande que tout joueur participant à un tournoi homologué FIDE possède un identifiant FIDE. Les joueurs classés FIDE possèdent un tel numéro et on le retrouve dans la FRL (FIDE Rating List).

Si un joueur étranger non-classés FIDE n'a pas d'identifiant FIDE, il doit contacter sa fédération pour que celle-ci lui attribue un identifiant FIDE avant le tournoi !

L'inscription d'un joueur n'ayant pas cet identifiant FIDE sera refusée.

Le 10^{ème} Festival de Tournois Fermés est homologué par la FIDE et par la FFE, les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO Fide.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en vigueur depuis le 1er janvier 2018.

La clôture des inscriptions est fixée le [mardi 12 avril 2022](#) à 00h00. Aucune inscription ne sera prise sur place, le jour du tournoi.

Les frais d'inscription sont de : **32 € Senior et 16 € Jeune, jusqu'au lundi 11 avril inclus.**

Sous réserve d'une inscription simultanée par 4 joueurs d'un même club, les frais d'inscription du 4^{ème} joueur sont **réduits de 50 %**, jusqu'au 11 avril, réduction appliquée sur le tarif le plus bas.

L'inscription est considérée dès réception du bulletin complété et signé, accompagné du règlement. Ce règlement peut être effectué par chèque joint au bulletin ou par virement bancaire.

Seules les inscriptions réglées et/ou les joueurs présents le 16 avril à 10h00 seront pris en compte pour le tirage au sort des appariements dans chaque tournoi.

S'inscrire au tournoi implique accepter l'ensemble de ce règlement intérieur et respecter la « charte du joueur d'échecs » affichée dans la salle.

ARTICLE 2 : Droit à l'image

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription à ce Festival implique l'acceptation de figurer sur les Photos et Vidéos par le joueur ou son représentant légal.

ARTICLE 3: Déroulement du tournoi

Les joueurs sont classés par ordre Elo décroissant et divisés ensuite par groupes de 8 pour former chaque tournoi. L'Elo pris en compte est celui de la dernière liste Elo Fide publiée. L'arbitre pourra donner un classement Elo estimé aux joueurs non classés.

Tournoi A avec les 8 premiers de la liste ; Tournoi B avec les joueurs classés du 9^{ème} au 16^{ème} ; Tournoi C avec les joueurs classés du 17^{ème} au 24^{ème} ; etc.

Si deux joueurs (ou plus) ayant le même classement Elo doivent ne pas jouer dans le même tournoi pour respecter les groupes de 8 ; c'est un tirage au sort qui déterminera le tournoi auquel ils appartiennent.

La liste des joueurs de chaque tournoi sera publiée sur le site du club <http://ogs.echiquier.free.fr/> au plus tard le jeudi 14 avril à 20h00.

Horaires :

Samedi 16 avril

Accueil et pointage à partir de 09h00

Tirage au sort des appariements à 10h00

1^{ère} ronde à 10h30

2^{ème} ronde à 15h30

Dimanche 17 avril

3^{ème} ronde à 09h00

4^{ème} ronde à 14h00

5^{ème} ronde à 19h00

Lundi 18 avril

6^{ème} ronde à 09h30

7^{ème} ronde à 14h30

Remise des prix et vin d'honneur à 19h00

Cadence :

Chaque tournoi comprend 7 rondes.

La cadence est de **1h30 mn (+ 30s/cp dès le premier coup) pour toute la partie.**

La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Les parties des rondes 2 ; 4 ; 5 et 7 pourront commencer trente minutes plus tard que l'heure officielle prévue et au plus tard, 30 mn après la fin de la partie la plus longue de la ronde 1 ; 3 ; 4 ou 6 si besoin.

L'arbitre principal informera les joueurs de l'heure de début de la ronde suivante dès que possible, en cas de modification de l'horaire.

Dispositif particulier pour partie nulle par accord mutuel :

La nulle par accord mutuel (articles 9.1.1 et 9.1.2 des règles du jeu) ne pourra être proposée qu'à partir du 20^{ème} coup ou avec l'accord de l'arbitre en deçà de 20 coups.

Dispositif particulier pour les forfaits :

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier 30 minutes ou plus après le début de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au bout des 30 minutes de délai, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

ARTICLE 4 : Appariement

Appariement au système Toutes rondes ; Berger :

Le tirage au sort des numéros d'appariements sera effectué dans chaque tournoi : (A ; B ; C ; D ; E ; etc.) le samedi 16 avril à 10h00 en présence des joueurs.

L'arbitre appliquera le protocole de Varma pour éviter aux joueurs d'un même club, jouant dans un même tournoi, de se rencontrer au cours des trois dernières rondes.

Les joueurs inscrits et ayant réglé leur participation, absents lors du tirage au sort des numéros d'appariements se verront attribués les numéros les plus grands d'office.

Appariement au système suisse intégral éventuel dans le dernier groupe s'il compte entre 9 et 15 joueurs.

Il n'y a aucune protection de club ni de famille pour la constitution des tournois.

L'appariement de chaque tournoi sera affiché dans la salle dès le tirage au sort effectué.

L'arbitre est assisté du programme d'appariement Papi 3.3.6.

ARTICLE 5 : Classement et Prix

Le classement est établi après calcul du total cumulé (nombre de points marqués).

Pour les Tournois Toutes Rondes, les départages utilisés sont :

- 1- Le Sonnenborn Berger :** Somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a gagné, augmentée de la ½ somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a annulé.
- 2- Le Koya :** Nombre de points marqués contre les adversaires ayant obtenu 50% des points au moins.
- 3- La Performance**

En cas d'utilisation du système suisse, les départages utilisés sont :

- 1- Le Buchholz tronqué :** (Somme des scores ajustés des adversaires, ôté du moins bon score),
- 2- Le Buchholz :** (somme des scores ajustés des adversaires).
- 3- La Performance**

Les prix de chaque tournoi comptant au moins un joueur classé à 2200 Elo ou plus sont les suivants :

1^{er} prix	200 €
2^{ème} prix	100 €

Les prix de chaque tournoi comptant au moins un joueur classé entre 2000 et 2199 sont les suivants :

1^{er} prix	180 €
2^{ème} prix	90 €

Les prix de chaque tournoi comptant au moins un joueur classé entre 1800 et 1999 sont les suivants :

1^{er} prix	160 €
2^{ème} prix	80 €

Les prix de chaque tournoi comptant au moins un joueur classé entre 1600 et 1799 sont les suivants :

1^{er} prix	140 €
2^{ème} prix	70 €

Les prix de chaque tournoi comptant les joueurs classés à 1599 Elo ou moins sont les suivants :

1^{er} prix	120 €
2^{ème} prix	60 €

Les prix sont attribués à la place réelle. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution. Un prix spécial sera attribué à l'issue du festival, les modalités seront précisées au cours du tournoi.

Les prix sont remis aux seuls lauréats présents à la cérémonie de clôture.

ARTICLE 6 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est M. BLOT Philippe, Arbitre International.
Il est assisté par M. _____, Arbitre Stagiaire.

ARTICLE 7 : Comportement des joueurs

Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi, une salle d'analyse est à disposition des joueurs.

Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et de plus, peuvent être mal interprétées.

Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.

Il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

ARTICLE 8 : Litige

Un Jury d'Appel est désigné avant la ronde 1, il est composé de 5 membres désignés par l'arbitre. Le jury d'appel peut être saisi pour toute réclamation en bonne et due forme. Ses décisions sont souveraines.

ARTICLE 9 : Mesures sanitaires

Les joueurs, les arbitres, les organisateurs et les élus ou techniciens municipaux ont l'obligation de respecter et d'appliquer le protocole sanitaire.

Les joueurs, les arbitres, les organisateurs et les élus ou techniciens municipaux sont seuls habilités à se rendre dans la zone de jeu.